

## **La permanence des soins ambulatoires (PDSA) sur le territoire Ardèche des Sources et Volcans (CDC ASV)**

Il existe depuis toujours sur notre communauté de commune Ardèche des Sources et Volcans une PDSA.

La **permanence des soins** ambulatoires (PDSA) a pour objectif de répondre aux besoins de **soins** non programmés aux heures de fermeture habituelle des cabinets médicaux.

Elle est assurée sur notre territoire par neuf médecins (Jaujac, Meyras et Montpezat sous Bauzon).

En cas d'urgence, quelle qu'elle soit (vitale ou non) en semaine à partir de 20h ou le week-end à partir du samedi midi : **Il faut appeler le 15.**

En fonction des symptômes présentés au régulateur, trois situations sont possibles selon la gravité :

- Délivrance d'un conseil oral
- Mise en relation avec le médecin de garde du secteur (énoncés ci-dessus) en vue d'une consultation
- Orientation directement vers les urgences (en envoyant les pompiers ou une ambulance si la situation l'exige)

De plus, 7 des 9 médecins sont **médecins correspondant SAMU**, c'est à dire formés et équipés pour intervenir sur les urgences graves (nécessitant un SMUR).

Concernant le samedi matin, une rotation des médecins existe pour l'accueil des urgences sur le Pôle de santé des Hautes Vallées d'Ardèche (Meyras et Jaujac), le médecin de Montpezat consulte.

Pour gagner du temps, il est par conséquent inutile de se rendre directement au service d'accueil des urgences d'Aubenas ou à la maison médicale de garde. Le service est assuré dans la mesure du possible en local.

Dr François BOUGEARD pour le Pôle de Santé des Hautes Vallées d'Ardèche.